|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C18/120-F** |
| **17 mai 2018** |
| **Original: anglais** |
|  |
| COMPTE RENDU DE LA HUITIèME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Jeudi 26 avril 2018, de 11 h 05 à 12 h 35 |
| **Président:** M. R. ISMAILOV (Fédération de Russie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Annonces faites par des conseillers | – |
| 2 | Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC | – |
| 3 | Rapport de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion | [C18/108](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0108/en) |

# 1 Annonces faites par des conseillers

1.1 Les Conseillers de l'Australie et du Bangladesh prononcent des déclarations pour souligner qu'ils accordent une grande importance aux travaux de l'UIT et annoncent que leurs pays présenteront leur candidature en vue de leur réélection au Conseil pour la période 2019-2022. L'observateur du Royaume-Uni annonce que le Vice-Secrétaire général se représentera pour un nouveau mandat.

# 2 Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC

2.1 A l'invitation du Président, deux des participantes aux activités organisées à l'occasion de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, Lea Laurent et Catherine Hodges, font part de leur expérience au Conseil.

2.2 Au cours de la discussion qui suit, les conseillers saluent le courage et l'esprit d'innovation dont font preuve les jeunes filles et les encouragent à réaliser leurs ambitions dans le secteur des TIC. Leur attitude constructive pourra servir d'exemple à d'autres jeunes femmes du monde entier et leur participation constante dans le domaine des TIC contribuera à réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes.

2.3 Mme Laurent et Mme Hodges remercient les conseillers pour leurs encouragements et les prient instamment de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager l'égalité hommes‑femmes dans le secteur des technologies et de continuer d'offrir des perspectives d'apprentissage intéressantes aux jeunes filles et aux jeunes femmes du monde entier.

2.4 Le Directeur du BDT remercie tous ceux qui ont contribué à faire de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC un succès. Il cite en exemple le Paraguay, qui, en mettant à disposition dans le cadre d'un projet des ordinateurs et une connectivité Internet à des établissements scolaires situés dans des zones très défavorisées, a incité des jeunes filles à embrasser des carrières ambitieuses juridiques et politiques.

# 3 Rapport de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Document [C18/108](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0108/en))

3.1 La Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion présente son rapport (Document C18/108), section par section. La plénière est invitée à examiner et, le cas échéant, à approuver les recommandations qu'il contient, approuvant/adoptant ainsi les textes figurant dans les Annexes A à G de ce rapport.

3.2 Les participants au débat qui s'ensuit formulent les principales observations et proposent les principales modifications suivantes. Le texte final des recommandations et des textes approuvés/adoptés est reproduit dans l'Annexe A du compte rendu de la neuvième séance plénière du Conseil à sa session de 2018 (Document [C18/121](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0121/en)).

3.3 En réponse à un conseiller qui demande pourquoi certaines questions essentielles soulevées par le Conseil du personnel n'ont pas été traitées plus en détail au § 1.1 du rapport, la Présidente de la Commission permanente souligne que la méthode traditionnelle habituelle a été suivie pour rendre compte de la déclaration du Président du Conseil du personnel.

3.4 Sur proposition d'un conseiller, le Conseil **décide** d'insérer la période quadriennale spécifique relative au Plan stratégique pour les ressources humaines dans la recommandation figurant au § 2.7.

3.5 En ce qui concerne la composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT (§ 3), un conseiller fait observer que l'on ne sait pas très bien comment les réunions du Comité des pensions sont convoquées. Bien que son pays soit membre du Comité, aucune invitation à participer à une réunion n'a été reçue. Il conviendrait de prendre des mesures pour veiller à ce que tous les membres du Comité soient informés des réunions en temps utile.

3.6 Pour ce qui est du § 11.8, le conseiller du Canada souhaite préciser que le Département de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a réglé les arriérés de la société d'exploitation de satellites qui n'existe plus.

3.7 La Présidente de la Commission permanente souligne qu'il conviendrait d'ajouter une nouvelle recommandation, avant la recommandation figurant au § 17.13, pour indiquer que la Commission recommande au Conseil de créer un Groupe d'experts sur la Décision 482.

3.8 Il en est ainsi **décidé**.

3.9 S'agissant de la recommandation relative au respect de la Décision 588 du Conseil sur la vente de la Tour de l'UIT, qui figure au § 19.12, le conseiller des Emirats arabes unis, appuyé par quatre autres conseillers, souligne que le Groupe consultatif d'Etats Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (MSAG) a recommandé d'étudier la possibilité de louer les locaux de la Tour. Il conviendrait de procéder à cette étude, ainsi qu'à une analyse comparative des avantages financiers de la vente et de la location éventuelle. En conséquence, la recommandation devrait également faire état de l'étude de faisabilité sur la location, et non pas sur la vente, de la Tour.

3.10 Le conseiller de la Suisse fait observer que la location de la Tour, contrairement à sa vente telle que décidée aux termes de la Décision 588 du Conseil, aurait des conséquences pour la Suisse en tant que pays hôte et devrait dès lors être examinée avec le Comité de liaison UIT-pays hôte.

3.11 Plusieurs conseillers font remarquer que, si le Conseil souhaite déterminer si la location constitue effectivement une possibilité réelle, il faut l'examiner non seulement du point de vue financier, mais aussi du point de vue juridique. Un conseiller demande s'il existe un précédent d'un organisme du système des Nations Unies qui est devenu propriétaire. Un autre conseiller suggère de reformuler la recommandation, pour indiquer que le Conseil devrait inviter le secrétariat à procéder à une analyse comparative de la vente et de la location éventuelles de la Tour, en concertation avec le pays hôte, compte tenu de toutes les incidences juridiques et financières.

3.12 Le Vice-Secrétaire général déclare que la situation sera examinée en étroite concertation avec le pays hôte, par l'intermédiaire du Comité de liaison. Si une étude de faisabilité est effectuée, et si elle permet de conclure que la location est préférable à la vente, le Conseil en sera informé et sera prié de réexaminer la Décision 588. Le Vice-Secrétaire général suggère que le Conseil réfléchisse à la possibilité de modifier la recommandation pour qu'elle soit simplement libellée comme suit: "La Commission recommande que le Conseil invite le secrétariat à se conformer à la Décision 588 du Conseil".

3.13 Le conseiller de la Suisse précise que sa délégation aura besoin de temps pour procéder à des consultations avant de pouvoir se prononcer sur cette modification.

3.14 Le Président déclare que la plénière reviendra sur la question à sa séance suivante.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO R. ISMAILOV